

15/07/2009



Assemblée générale

AG/PAL/1133

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Communiqué de base

RÉUNION INTERNATIONALE SUR LA PALESTINE, ORGANISÉE PAR LE COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN LES 22 ET 23 JUILLET À GENÈVE

Elle sera axée sur « La responsabilité de la communauté internationale à faire respecter le droit international humanitaire »

(Adapté de l'anglais)

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien organise une réunion internationale des Nations Unies sur la Palestine les 22 et 23 juillet à l'Office des Nations Unies à Genève, sur le thème: « Responsabilité de la communauté internationale à faire respecter le droit international humanitaire en vue de garantir la protection des civils dans le Territoire palestinien occupé à la suite de la guerre à Gaza ».

L'objectif de cette réunion est de discuter des questions liées aux violations israéliennes du droit international humanitaire lors des hostilités récentes dans la bande de Gaza et de définir les moyens à mettre en œuvre par la communauté internationale pour faire appliquer les normes du droit international humanitaire et respecter ses obligations au titre de la protection des civils.

À cette réunion, organisée conformément aux résolutions 63/26 et 63/27 de l'Assemblée générale du 26 novembre 2008, participeront des experts de renom, y compris des Israéliens et des Palestiniens, des représentants des États Membres des Nations Unies, des parlementaires, des représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile, des médias, ainsi que des universitaires.

La séance d'ouverture aura lieu le mercredi 22 juillet à 10 heures dans la salle de conférence XVI du bâtiment de l'Assemblée du Palais des Nations. Des allocutions seront prononcées par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Représentant du Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze; le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Paul Badji; le Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, M. Rudi Salles; et par un représentant de Palestine.

La séance d'ouverture sera suivie par trois débats pléniers interactifs au cours desquels des experts feront des exposés sur des questions spécifiques.

Plénière I, mercredi 22 juillet, à 11 h 15: « Les résultats des enquêtes sur la conduite d'Israël pendant la guerre à Gaza ».

Plénière II, mercredi 22 juillet, à 15 heures: « La responsabilité des gouvernements et des organisations intergouvernementales à faire respecter le droit international ».

Plénière III, jeudi 23 juillet, à 10 heures: « Le rôle des parlements et de la société civile pour promouvoir le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme ».

La séance de clôture se tiendra le jeudi 23 juillet, à 17 h 15. Le rapport de la réunion sera publié par la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat des Nations Unies.

Les participants* sont priés de s'inscrire auprès du Secrétariat, soit à son Bureau, soit avant d'entrer dans la salle de conférence. Le Secrétariat principal est situé au Bureau A-265, au deuxième étage du bâtiment de l'Assemblée. Ils pourront contacter le Secrétariat soit par téléphone au (41-22) 917-6511/917-6512, soit par fax au (41-22) 917-0716.

* Pour obtenir la liste complète des participants, veuillez consulter le communiqué paru en anglais sous la cote [GA/PAL/1133](#)

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel